



HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION VENTE

APPARTEMENT / MAISON-VILLA / TERRAIN	HONORAIRES TTC (TVA 20%)	A LA CHARGE DU
⇒ Jusqu'à 70 000 €	10 %	VENDEUR*
⇒ De 70 001 € à 120 000€	8 %	VENDEUR*
⇒ De 120 001 € à 200 000 €	6 %	VENDEUR*
⇒ De 200 001 € à 1 000 000 €	5%	VENDEUR*
⇒ Au-delà de 1 000 000 €	4 %	VENDEUR*
COMMERCES	10%	VENDEUR*
AVIS DE VALEUR	150€	d

HONORAIRES MAXIMUM DE LOCATION

Locaux d'habitation ou mixte <small>(soumis à la loi du 6 juillet 1989)</small>	HONORAIRES TTC (TVA 20%)	A LA CHARGE DU
Entremise et négociation	Offert	BAILLEUR
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€/m ² habitable	BAILLEUR
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€/m ² habitable	LOCATAIRE
Etat des lieux location	3€ / m ² habitable	BAILLEUR
Etat des lieux location	3€ / m ² habitable	LOCATAIRE
BAIL COMMERCIAL	- Honoraires : 10% TTC sur le loyer de la première année à la charge du locataire uniquement.	
Honoraires location de garage ou parking (hors loi allur)	1 mois de loyer ttc pour le propriétaire et idem pour le locataire (hors charges)	

*Ces honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur suivant le choix du vendeur lors de la signature du mandat de vente ,aux même barèmes ,et pourront être exceptionnellement remisés suivant un accord commercial avec le vendeur.

